

mis en ligne le 1er juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 12990 DU 30 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX

4 Rue des 4 Frères Le Roy/Quiéret et
Rue Adolphe Coutillard
Le 05 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la demande faite par la société Netvime, 6 rue des Micocooliers – 56100 LORIENT,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le l'installation d'une nacelle, il importe de règlementer le stationnement Rue des 4 frères Le Roy/Quéret et Rue Adolphe Coutillard,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 05 juin 2023, de 08h00 à 18h00, le stationnement sera interdit devant la mairie rue des 4 frères Le Roy/Quéret et Rue Coutillard, afin de permettre l'installation d'une nacelle pour effectuer des travaux. Pour des raisons de sécurité publique, un périmètre de sécurité sera installé par l'entreprise.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. L'entreprise veillera à la bonne disposition du périmètre de sécurité sur le trottoir ainsi qu'à la signalisation et visibilité du chantier de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P. VALTON**



LE MAIRE,

Patrice VALTON